

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-155 du 26 Avril 1996

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Em-
ploi de l'intérim de Monsieur Moïse
MENSAH, Ministre des Finances pour
compter du 28 Avril 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Decembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18
Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

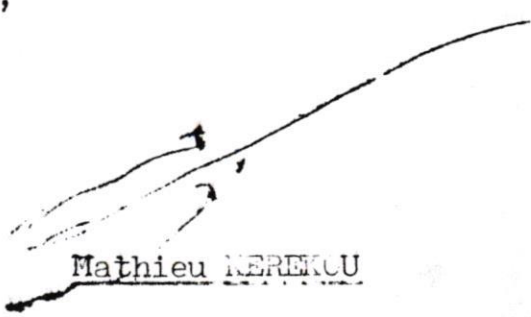
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 28 Avril 1996, Monsieur Albert
TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Ministre
des Finances pendant l'absence de Monsieur Moïse MENSAH.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AT 4 CS 2 CC 2 CES 2 ME/DN 4 SGP 4 HAAC 2
AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.HF-MPREPE 6.